

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Portage-du-Fort, tenue le 8 janvier 2025 à 19 h 15, à laquelle étaient présents :

La mairesse, Lynne Cameron, Siège #2 Brooke Mallette, Siège #3 Dominic Bisson, Siège #4 Kim Elliott, Siège #6 Alan Farrell, ainsi que Lisa Dagenais, la directrice générale.

Zoom : Siège #1 Jacques Guérette, Siège #5 Cody Coughlin

Minutes of an ordinary meeting of the Council of the municipality of Portage-du-Fort, held on the 8th of January 2025, at 7:15 p.m., to which were present:

Mayor Lynne Cameron, Seat #2 Brooke Mallette, Seat #3 Dominic Bisson, Seat #4 Kim Elliott, Seat #6 Alan Farrell, also Lisa Dagenais, Director General.

Zoom: Seat #1 Jacques Guérette, Seat #5 Cody Coughlin

MUNICIPALITÉ / MUNICIPALITY DE / OF PORTAGE-DU-FORT

**SÉANCE ORDINAIRE / REGULAR MEETING
DU / OF
8 JANVIER 2025 / JANUARY 8TH, 2025
BUREAU MUNICIPAL / MUNICIPAL OFFICE
19 h 15 / 7 :15 PM**

ORDRE DU JOUR / AGENDA

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE / OPENING OF THE MEETING
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / ADOPTION OF THE AGENDA
3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS/ DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS
4. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA RENCONTRE PRÉCÉDENTE (DÉCEMBRE) / BUSINESS FROM THE PREVIOUS MEETING (DECEMBER)
5. RAPPORT DE L'OFFICIER / DESIGNATED OFFICER'S REPORT
6. DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS
7. MOT DU MAIRE / MAYOR 'S WORD
8. RÉOLUTION – COMPTES À PAYER LE 9 JANVIER 2025 / ACCOUNTS TO BE PAID JANUARY 9TH, 2025
9. INFORMATION – COMPTES ET RÉMUNÉRATIONS PAYÉES EN DÉCEMBRE 2024 / ACCOUNTS AND REMUNERATIONS PAID IN DECEMBER 2024

10. RÉSOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2024 – SÉANCE ORDINAIRE/ MINUTES FROM THE REGULAR MEETING OF DECEMBER 4TH, 2024
11. RÉSOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2024 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE / MINUTES FROM THE SPECIAL MEETING OF DECEMBER 19TH, 2024
12. RÉSOLUTION – DONATION DE TERRAIN / LAND DONATION
13. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 026-2025 -RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL POUR 2025 / NOTICE OF MOTION – BYLAW 026-2025 COUNCIL REMUNERATION FOR 2025
14. RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT 027-2025 – TAXATION 2025 / ADOPTION OF THE BYLAW 027-2025 – 2025 TAXATION
15. RÉSOLUTION – FACTURATION – SÛRETÉ DU QUÉBEC BILLING
16. RÉSOLUTION – COUVERTURE CELLULAIRE / CELLULAR COVERAGE
17. DISCUSSIONS DES CONSEILLERS / COUNCILORS' DISCUSSIONS
18. CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE
19. LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

001-2025 RÉSOLUTION - OUVERTURE DE LA SÉANCE / RESOLUTION- OPENING OF THE MEETING

Proposé par Brooke Mallette et résolu à l'unanimité que cette séance soit ouverte à 19h17.

Adoptée

It is moved by Brooke Mallette and unanimously resolved that the meeting be open at 7:17pm.

Carried

002-2025 RÉSOLUTION - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR / RESOLUTION-ADOPTION OF THE AGENDA

Proposé par Kim Elliott et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Adoptée

Moved by Kim Elliott and unanimously resolved that the agenda be accepted as presented.

Carried

DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS / DECLARATION OF CONFLICTS OF INTERESTS

Aucune / None

Madame la mairesse lit les déclarations suivantes :

Langage / Language: *Je rappelle de l'importance pour les membres du conseil municipal et les autres participants à la séance de s'exprimer librement dans la langue de leur choix.*

I'd like to reiterate the importance for the municipality's members of council and other participants in the sitting to express themselves freely in the language of their choice.

Décorum : *Nous sommes élus par les gens de la municipalité de Portage-du-Fort pour les représenter au mieux de nos capacités. Ils s'attendent à ce que nous menions nos réunions d'une manière professionnelle. J'écouterai très attentivement les débats et les discussions de cette réunion et si j'entends des paroles négatives ou des critiques à l'égard de quelqu'un d'autre, j'arrêterai la réunion et demanderai à cette personne de s'excuser. Je vous remercie.*

We are elected by the people of the municipality of Portage-du-Fort to represent them to the best of our ability. They expect us to conduct our meetings in a professional and business-like manner. I will be listening very carefully to the debate and discussion in this meeting and if I hear any words of negativity or criticism of anyone else, I will stop the meeting and ask that person to apologize. Thank You

AFFAIRES DÉCOULANTES DES RENCONTRES PRÉCÉDENTES (DÉCEMBRE). / BUSINESS FROM THE PREVIOUS MEETING (DECEMBER).

Aucune / None

RAPPORT DE L'AGENT DÉSIGNÉ / DESIGNATED OFFICER'S REPORT

003-2025 RÉSOLUTION – OPÉRATION CADASTRALE

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des parcelles 3 350 580 et 3 350 582 désire corriger la ligne de lot entre les parcelles;

ALORS QUE l'enquête, minute 36179, identifie l'emplacement de toutes les structures et fosses septiques sur chaque propriété;

ALORS QUE les unités résidentielles sur chaque parcelle n'ont aucun dégagement entre elles;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de lot existante passe par la résidence située au 3 350 580;

ALORS QUE l'ajustement de la ligne de lot créera un recul de 2 mètres pour la parcelle 3 350 582 de la résidence située au 3 350 580;

CONSIDÉRANT QUE tous les services relatifs à la parcelle 3 350 582 resteront à l'intérieur des limites de la parcelle nouvellement formée, parcelle 6 642 702.

Il est proposé par Kim Elliott d'accepter le procès-verbal d'arpentage numéro 36179, daté du 6 décembre 2024, afin d'effectuer un ajustement de la ligne de lot et de créer les parcelles nouvellement formées de 6 642 701 et 6 642 702.

Adoptée

DEMANDES DES CONTRIBUABLES / TAXPAYERS' REQUESTS
AUCUNES / NONE

MOT DU MAIRE / MAYOR'S WORD

- Fosses septiques / Septic tank;
- Récupération (Recyclage) / Recuperation (Recycling);
- Telmatik;
- Compostage / Compost;
- Journée de Noël pour les enfants / Children's Christmas Party
-

004-2025 RÉSOLUTION – COMPTES À PAYER LE 9 JANVIER 2025 / RESOLUTION - ACCOUNTS TO BE PAID JANUARY 9TH, 2025

Il est proposé par Jacques Guérette et résolu à l'unanimité de payer les comptes le 9 janvier 2025 au montant de 64,513.80\$.

Adoptée

It is moved by Jacques Guérette and unanimously resolved to the pay the accounts on January 9^h, 2025, in the amount of \$64 513.80

Carried

Je soussignée Lisa Dagenais, Directrice générale de la municipalité de Portage-du-Fort, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour effectuer les dépenses mentionnées ci-dessus.

I, the undersigned, Lisa Dagenais, Director General of the Municipality of Portage-du-Fort certify that there are sufficient credits available to carry out the expenditure mentioned above.

INFORMATION - COMPTES ET RÉMUNÉRATIONS PAYÉS EN DÉCEMBRE 2024 / ACCOUNTS AND REMUNERATIONS PAID IN THE MONTH OF DECEMBER 2024

Comptes / Accounts: 45 073.38\$

Rémunérations / Remunerations: 11 863.21 \$

005-2025 RÉSOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 4 DÉCEMBRE 2024 – SÉANCE ORDINAIRE / MINUTES FROM THE DECEMBER 4TH, 2024 REGULAR MEETING.

Il est proposé par Dominic Bisson et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2024 soit accepté.

Adoptée

It is moved by Dominic Bisson and unanimously resolved that the minutes from December 4th, 2024 regular meeting be accepted.

Carried

006-2025 RÉSOLUTION – PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2024 – SÉANCE EXTRAORDINAIRE / MINUTES FROM THE DECEMBER 19TH, 2024 SPECIAL MEETING.

Il est proposé par Kim Elliott et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2024 soit accepté.

Adoptée

It is moved by Kim Elliott and unanimously resolved that the minutes from December 19th, 2024 special meeting be accepted.

Carried

007-2025

RÉSOLUTION – DONATION DE TERRAIN / LAND DONATION

- ATTENDU QUE** la municipalité appartient le lot 3 350613 étant désigné comme le Parc Brosseau;
- ATTENDU QU’** une parcelle du lot 3 350 613, numéro de cadastre 3 385 346 fait partie du lot de M. et Mme Brent Greer sous le numéro de cadastre est 3 350 617;
- ATTENDU QUE** la municipalité aimerait obtenir la parcelle au numéro de cadastre 3 385 346 afin d’augmenter la superficie du Parc Brosseau au numéro de cadastre 3 350 613;
- ATTENDU QUE** les propriétaires, M. et Mme Brent Greer feront la donation de la parcelle du lot 3 385 346 à la municipalité de Portage-du-Fort au montant de la facture des frais d’arpentage, minute 35080 au montant de 1 724.63\$.
- POUR CES MOTIFS** M. Alan Farrell propose de procéder avec la transaction de la parcelle de terrain 3 385 346 appartenant à M. et Mme Brent Greer pour le montant de la facture d’arpentage 1 724.63\$. La municipalité de Portage-du-Fort devra payer les frais de notaires pour cette donation.

Lisa Dagenais, Directrice générale, est mandatée comme signataire pour la municipalité dans cette transaction.

Adoptée

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 026-2025 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL / NOTICE OF MOTION – BYLAW 026-2025 COUNCIL REMUNERATION

*Abrogation de tous autres règlements adoptés antérieurement concernant le même sujet.
Abrogation of all other by-laws adopted before concerning the same subject.*

WHEREAS that in conformity with the act on remuneration of Elected officials (L.R.Q., chapter T-11,001), the Municipality may, by by-law, establish the remuneration of its members;

WHEREAS it is appropriate to revise the salaries of the elected officials;

WHEREAS Councillor Alan Farrell gave the Notice of Motion at the regular meeting held on JANUARY 8, 2025;

008-2025

RÉSOLUTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2025 / ADOPTION OF THE TAXATION BYLAW FOR 2025

Déterminer les taux de taxation pour l'exercice financier 2025.

Attendu que le conseil a adopté les taux d'imposition pour l'exercice 2025 par la résolution 008-2025.

Attendu que l'article 989 du code municipal peut ordonner, par règlement, que la taxe foncière annuelle puisse être imposée par résolution dans le futur.

Il est proposé par Alan Farrell et résolu que le conseil municipal réglemente et déclare par le présent règlement que :

<u>TAXE IMMOBILIÈRE</u>	
Article 1	La taxe foncière suivante est imposée et prélevée annuellement pour l'exercice financier 2025 sur tous les biens imposables de la municipalité ; Taxe foncière 0.80/100\$

Article 2	À compter de l'entrée en vigueur du présent règlement et jusqu'à son abrogation, la taxe foncière sera imposée par résolution.			
Article 3	<u>TARIF DES SERVICES D'EAU</u>			
	Le tarif annuel suivant est imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 de tous ceux qui reçoivent des services d'eau ;			
	Résidentiel 632 \$/unité			
	Résidentiel avec commercial +330			
	Commercial/Motel/Hôtel 935\$/unité + 330\$/chambre			
Article 4	<u>TARIF DU SERVICE DES DÉCHETS</u>			
	Le tarif annuel suivant est imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 pour tous ceux qui reçoivent des services d'enlèvement des ordures ;			
	Résidentiel 300\$/unité			
Article 5	<u>TARIF DES SERVICES DE RECYCLAGE</u>			
	Le tarif annuel suivant sera imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 de tous ceux qui reçoivent des services de recyclage sera à un taux fixe pour les unités résidentielles à 63\$/unité.			
Article 6	<u>TARIF DES SERVICES DE RECYCLAGE COMMERCIAUX</u>			
	Le tarif annuel suivant, imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 auprès de ceux qui utilisent les services de recyclage commerciaux , sera déterminé à partir du facteur unitaire décrit dans le tableau ci-dessous.			
	Taux 2024 Rate	Facteur/Factor	Prix- Unité / Set Rate 42\$	Mon Utili Pric u
	Résidentiel / Residential	1	63\$	6
	Résidentiel + Commerce / Residential + in-home business	2	63\$	12
	Utilitaire léger / Light Commercial	3	63\$	18
	Utilitaire moyen / Medium Commercial	4	63\$	24
	Utilitaire lourd / Heavy commercial	5	63\$	30
	La résolution d'accepter le tarif de recyclage commercial a été adoptée lors d'une séance régulière du conseil le 12 avril 2021 :			
	<i>Résolution # : 037-2021</i>			
Article 7	<u>SERVICE DE LA DETTE POUR LES INFRASTRUCTURES</u>			
	Le tarif annuel suivant sera imposé et prélevé pour l'année financière 2025 de tous ceux qui possèdent une propriété dans la municipalité de Portage-du-Fort sera un taux fixe pour tous il sera de 547\$/utilisateurs et 194\$/non-utilisateurs.			
Article 8	<u>SERVICES DE LAVAGES COMMERCIAUX</u>			
	Le tarif annuel suivant sera imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 de tous ceux qui possèdent une propriété dans la municipalité de Portage-du-Fort sera le tarif commercial de 935\$ + 82\$ par laveuse.			
Article 9	<u>SERVICES DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES</u>			

Le tarif annuel suivant sera imposé et prélevé pour l'exercice financier 2025 de tous les propriétaires d'une propriété dans la municipalité de Portage-du-Fort sera un taux fixe pour tous de 142 \$.
--

009-2025

RÉSOLUTION – FACTURATION AUX MUNICIPALITÉS DESSERVIES PAR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant que les municipalités desservies par la Sûreté du Québec viennent de recevoir leur facture pour l'année 2025;

Considérant que la moyenne des augmentations annoncées s'établit à 6,47 %, mais que les hausses pour plusieurs municipalités sont beaucoup plus importantes, voire considérables;

Considérant que la facture 2025 marque la fin de la période transitoire pour mener à un partage de 50-50 de la facture pour les services de la Sûreté du Québec, entre le Gouvernement et les municipalités. Une période caractérisée par l'établissement d'un plafond d'augmentation à 7 % et d'un plancher à 2 %;

Considérant que lors des négociations de la nouvelle formule en 2019, les autorités du ministère de la Sécurité publique avaient assuré à ses partenaires municipaux que les augmentations seraient d'environ 3 % par année une fois la période transitoire terminée et que cette formule mettrait le monde municipal à l'abri de hausses de la nature de celles qui sont annoncées en 2025;

Considérant que le taux d'inflation est maintenant de moins de 2 %;

Considérant que les médias ont récemment fait état de la gestion du temps supplémentaire des policiers dans les régions, qui occasionne une pression importante sur le coût global du service de la Sûreté du Québec facturé aux municipalités;

Considérant les questions légitimes de plusieurs élus concernant l'impact réel du nombre de postes de policiers non comblés et du recours important au temps supplémentaire alors qu'un service de police efficace demande de la stabilité et une présence communautaire développée de longue haleine;

Considérant la hausse inconsidérée des coûts de la Sûreté du Québec et leur impact sur la facture imposée aux municipalités;

Considérant que le monde municipal n'est pas impliqué dans la détermination des conditions de travail des policiers et la gestion de la Sûreté du Québec;

Considérant que le montant total facturé aux municipalités pour 2025 s'élève à plus de 444,8 M\$, un montant considérable qui devrait donner aux municipalités un droit de regard sur la gestion de ces services.

Il est proposé par Kim Elliott que la municipalité de **PORTAGE-DU-FORT** demande au ministre de la Sécurité publique, M. François Bonnardel :

- De mandater une firme externe pour analyser la gestion de la Sûreté du Québec à l'instar de la démarche effectuée auprès des sociétés municipales de transport et qui a permis d'identifier des pistes de solutions pour économiser plusieurs centaines de millions de dollars;
- De conserver un plafond et un plancher pour l'augmentation des factures dans la formule permanente comme dans la formule transitoire tant que l'analyse n'aura pas permis d'identifier des moyens pour contrôler la hausse inconsidérée du coût des services de la Sûreté du Québec.

Adoptée

RÉSOLUTION – COUVERTURE CELLULAIRE / CELLULAR COVERAGE

CONSIDÉRANT QUE la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l'accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l'ensemble du territoire d'ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l'automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible;

CONSIDÉRANT QUE cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT QUE malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population;

Il est proposé par Dominic Bisson

DE DEMANDER au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Eric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

DISCUSSION DES CONSEILLERS / COUNCILORS' DISCUSSION

Aucune / None

CORRESPONDANCE / CORRESPONDENCE

Une copie de la correspondance a été envoyée aux membres du conseil. / A copy of the correspondence was sent to the council members.

LEVÉE DE LA SÉANCE / ADJOURNMENT

Il est proposé par Dominic Bisson que cette séance se termine à 19h36

Adoptée

It is proposed by Dominic Bisson that this meeting be adjourned at 7:36pm.

Carried

Lynne Cameron

Lynne Cameron
Mairesse / Mayor

Lisa Dagenais

Lisa Dagenais
Directrice générale